

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2023
Délibération n° DE_2023_012

Le 06 mars deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, TERROT Stéphanie, et VANDERNOOT Noémie. Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, LEYMAN Robert et SIMOND Bruno.

Absents excusés : Mme MASNATA Mallauray (pouvoir à M. DESSUS Jean-François)

Absents : M. TURC Jack

Secrétaire de séance : M. LEYMAN Robert

OBJET : Budget principal – Approbation du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022 du receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif de 2022 du budget principal,

CONSTATE les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	687 573.79 €
Recettes	792 247.20 €
Résultat 2022	104 673.41 €
Résultat antérieur	305 477.42 €
Excédent de clôture	410 150.83 €

Section d'investissement

Dépenses	1 232 567.06 €
Recettes	488 230.17 €
Résultat 2022	- 744 336.89 €
Résultat antérieur	233 831.10 €
Déficit de clôture	- 510 505.79 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	88 317.00 €
Recettes :	410 130.00 €
Solde :	321 813.00 €

Déficit de clôture : - 188 692.79 €

CONSTATE que les résultats du Compte de Gestion sont identiques à ceux du Compte Administratif,
APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal,
ADOpte le Compte Administratif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

